



NEGOCIATION SALARIALES 2017 REVENDEICATIONS DE L'UNSA CLEMESSY

1/ Le salaire

- . pour préserver l'équité et conformément à la grille des ingénieurs et cadres de la métallurgie et en particulier la grille des cadres en forfait jours, revalorisation du salaire de 0,6 % pour l'ensemble du personnel.
- . Les augmentations individuelles seront à hauteur de 3 % du GBB avec une promotion qui ne pourra être inférieure à 60 € brut.
- . un pourcentage spécifique sera dédié à l'égalité professionnelle homme/femme
- . un pourcentage spécifique sera dédié aux commissions sectorielles pour les salariés non promus depuis plus de 2 ans révolus.

2/ Les indemnités

- . prise en charge à hauteur de 0,25 €/km pour les salariés qui utilisent leur vélo entre leur domicile et leur lieu de travail. L'indemnité évoluera selon parution officielle des indices. Le coût est à prendre sur le budget « réduction empreinte carbone »
- . barème de gestion ; les repas. Les repas sont aujourd'hui :
 - . 18,70 € hors région parisienne
 - . 21,10 € région parisienneUniformiser le montant soit 23 € pour toute la métropole. De plus, possibilité de faire la moyenne sur les deux repas (déjeuner et dîner) car les déjeuners sont parfois moins chers que les dîners.
- . barème prime de transport des salariés « sédentaires » : tendre vers l'équité en matière de coût de déplacement des salariés sédentaires. Refonde complète du barème des primes de transport (voir tableau ci-dessous). Ce même barème sera applicable aux cadres (hors cadres dirigeants ou salariés bénéficiant d'un véhicule fourni par la société) :

Zones	Kms (*)	Montant mensuel	IK base 22 jours (**)
Zone 0	< 6 kms	13,46	26,95 (5 kms)
Zone 1	6 à 8 kms	17,17	43,12 (8 kms)

Zone 2	8 à 10 kms	19,58	53,90 (10 kms)
Zone 3	10 à 12 kms	23,86	64,68 (12 ms)
Zone 4	12 à 14 kms	26,91	75,46 (14 kms)
Zone 5	14 à 16 kms	30,57	86,24 (16kms)
Zone 6	16 à 18 kms	33,85	97,02 (18 kms)
Zone 7	Sup 18 kms	49,01	161,70 (30 kms)

(*) s'entend de mairie domicile – mairie du siège et à vol d'oiseau

(**) indemnités kilométriques seules sans amplitude ni panier repas

- . poste à prime : prime de chaud aussi appliquée pour les salariés travaillant dans le nucléaire (et pas uniquement CEA)
- . revalorisation des postes à prime : 1 %
- . ticket restaurant : équivalent au panier repas soit 8,84 €
- . amplitude calculée sur le taux horaire du salarié

3/ Mise en adéquation avec les accords Eiffage

- . médaille du travail : 33 €/année de présence
- . absence autorisée rémunérée de 2h/an à prendre sur une seule journée à l'occasion de la rentrée scolaire jusqu'à la fin de l'école primaire
- . à partir du 3^{ème} mois de grossesse, les femmes enceintes bénéficieront d'un temps de pause. Cette pause sera d'une durée de 15 mn le matin et de 15mn l'après-midi ou groupée à raison de 30 mn le matin ou de 30 mn l'après-midi considérée comme temps de travail effectif
- . pour les salariés de 57 ans et plus qui décideraient de passer à temps partiel, les cotisations d'assurance vieillesse et de retraite complémentaire peuvent être calculées à la demande du salarié sur la base du salaire correspondant à une activité exercée avant la demande. Si tel est le choix du salarié, l'entreprise prendra en charge le surplus des cotisations.

4/ La formation

Les demandes ci-dessous seront financées par le CICE (5 M€ versés en 2015)

- . formateurs et tuteurs : mise en place d'une prime au tutorat de 250 €/an. Maximum 2 alternants suivis par un même tuteur. Proratisation de la prime à la durée de la mission le cas échéant.
- . un module de formation « préparation à la retraite » pouvant être suivi dans le cadre du CPF sera mis en place en interne au sein de Clemessy. Ce module de formation visera d'une part à rappeler aux salariés les évolutions législatives et conventionnelles en la matière et d'autre part à les informer sur la manière dont ils peuvent préparer et vivre leur retraite.
- . tout salarié de Clemessy SA pourra bénéficier d'une formation annuelle obligatoire uniquement dédiée à une évolution de carrière.
- . mise en place de prêt temporaire vers des sociétés étrangères du groupe pour l'apprentissage en immersion en milieu industriel, des langues étrangères. Cette demande est à coût zéro puisqu'il y a échange de collaborateurs.

5/ Autres demandes

. restaurant d'entreprise :

- ✓ Indexation de la part employeur (1,5x) suivant le contrat avec l'Alsacienne de Restauration qui, toujours suivant le contrat, augmente les tarifs des plats 2 fois par an et
- ✓ Et mise en concurrence du contrat

. horaires de travail : 37 heures et 12 jours de RTT pour tout salarié qui le demande

. pour tout salarié ayant à ce jour un téléphone de l'entreprise, changer par un Smartphone à double carte Sim (pro. et perso.)

. revalorisation de la dotation CE pour les œuvres sociales : 0,80 % au lieu de 0,75 % de la masse salariale

. au titre de l'égalité professionnelle hommes/femmes, nous souhaitons que la rémunération soit maintenue dans le cadre du congé de paternité, comme elle l'est dans le cadre du congé de maternité.

6/ Mutuelle

Compenser la perte de rémunération nette liée à l'évolution de la cotisation de la couverture santé

7/ Cotisation points retraites (AGIRC – ARCO)

Constat : le nombre de points ne suit pas l'évolution des coefficients et du salaire.

Exemple :

Salaire de 1000 € - cotisation part salariale et part patronale : 1 % = 10 €

Si le point vaut 1 € = 10 points

Salaire évoluant à 2000 € - cotisation part salariale et part patronale : 1 % = 20€ mais le point vaut 3 € = env. 7 points

Compenser la perte de points.

8/ Ouverture de négociations portant sur les accords suivants :

- . socle concernant les indemnités de déplacement
- . droit à la déconnexion
- . congé proche aidant
- . IRP
- . télétravail

Il est à noter :

Résultat opérationnel de Clemessy SA en 2010 : 16 M€

Résultat opérationnel de Clemessy SA en 2016: 33 M€

Pour salaire et accessoires de salaire : 2,5 % de la masse salariale dont 0,6 % dédié à l'augmentation générale.

CICE (**C**rédit d'**I**mpôt pour la **C**ompétitivité et l'**E**mloi) : Clemessy a touché 5 M€ en 2015 et cela sera identique en 2016 ! Rappelons que le CICE permet de financer les dépenses d'investissement, de recherche, d'innovation et aussi de formation, de recrutement.

L'UNSA CLEMESSY
6 mars 2017